

Chateau neuf - Salles et espaces à paiement

à partir de Décembre 2015, le bureau chargé de la gestion de la Salle de la Loggia dans le Chateau Neuf, recevra les utilisateurs le mercredi et le jeudi - de 10.00 à 13.00.

Pour réserver la Salle pour la célébration du mariage civil on déclare que:

- La réservation doit être convenu entre les utilisateurs et les bureaux de compétence de l'état civil et communiqué, pour la vérification de la disponibilité, au bureau en charge dans le Chateau Neuf qui répond au n.de téléphone 081.7957720 / 57725;
- Obtenu cette disponibilité, les jeunes mariés (ou la personne déléguée par eux), avec une autorisation spéciale délivrée par les bureaux de l'état civil, devraient officialiser la réservation de la Salle dans le bureau du Chateau Neuf, au plus tard 20 jours avant la date d'utilisation, - en signant l'application appropriée et en recevant toutes les informations sur les règles régissant l'utilisation et le mode de paiement;
- Le processus d'octroi de la Salle se termine après le paiement et sera communiqué aux bureaux de l'état civil compétentes, par le protocole informatique.

Du 12 Octobre 2015, les réservations des Salles et des espaces à paiement doivent être soumises au plus tard 15 jours avant la date d'utilisation pour l'Anti-Salle des Barons et au moins 20 jours avant pour la Salle della Loggia, sauf pour les utilisations institutionnelles.

Texte de Rosalba Manzo

Traduit par la Dr. Deborah Pazzi